

DÉLIBÉRATION N°241127-05

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS**

Séance du 27 novembre 2024

Le 27 novembre 2024, à 18h30, le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de la commune de Coignières s'est réuni en salle du Conseil Municipal, sur convocation transmise le 22 novembre 2024, dans les conditions réglementaires sous la présidence de Monsieur Marc MONTARDIER, Vice-Président du CCAS en remplacement du Président excusé.

Étaient présents : M. Marc MONTARDIER, Mme Sophie PIFFARELLY, M. Olivier RACHET, Mme Catherine JUAN, M. Xavier GIRARD, M. Nicolas GROSDAILLON, Mme Mariette AÏN, Mme Catherine BEDOUELLE, M. Paul CHEVALLIER, Mme Elisabeth JACQUEMIN, Mme Angélique KRIMAT, M. Denis LARGETEAU, Mme Anne-Marie LHUILLIER, M. Jean-Maurice L'HOTELLIER.

Était représenté : M. Didier FISCHER

Étaient absents : Mme Eve MOUTTOU, M. Nicolas GROS DAILLON

Mme Sophie PIFFARELLY est désignée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

**POINT N°05 : DISPOSITIF DE PROGRAMME DE REUSSITE EDUCATIVE (PRE) –
VALIDATION DE LA LABELLISATION DU DISPOSITIF PAR L'ETAT**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment ses articles L.2121-29 ;

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles et notamment ses articles L123-4 et L123-5 et R123-16 à R123-26 ;

Vu la Loi n° 2005-32 du 18 janvier 2005 de programmation pour la cohésion sociale ;

Vu la Note de cadrage de la DIV (*ancien secrétariat général du comité interministériel des villes*) d'avril 2005 pour la mise en œuvre du programme réussite éducative ;

Vu la Circulaire de la DIV du 14 février 2006 relative à la mise en œuvre du programme réussite éducative ;

Vu l'Instruction interministérielle Éducation nationale-Ville du 10 octobre 2016 relative au programme de réussite éducative ;

Vu la Circulaire du 31 août 2023 relative à l'élaboration des contrats de ville 2024-2030 dans les départements métropolitains ;

Vu le décret n ° 2023 - 1314 du 28 décembre 2023 modifiant la liste des quartiers prioritaires de la politique de la ville dans les départements métropolitains;

Vu la délibération du conseil municipal de Coignières N°20240521-05 portant création du PRE et délégation au CCAS ;

Vu la délibération du CA du CCAS N°240605-02 portant sur la création du dispositif de programme de réussite éducative et approuvant la convention de gestion entre la ville et le CCAS.

Considérant la nécessité de mettre en place le dispositif de réussite éducative sur le territoire de Coignières ;

Considérant que l'équipe d'ingénierie qui pilote le P.R.E, au niveau local, doit conduire un travail de coordination et d'animations avec les partenaires institutionnels : l'Éducation nationale, les services de la ville (enfance, aide sociale...), la Caisse d'allocations familiales (branche famille), les services du Conseil départemental (aide sociale, aide sociale à l'enfance, protection maternelle et infantile, etc.), l'Agence régionale de santé, le Conseil régional ainsi qu'avec les associations ;

Considérant que l'accompagnement à la réussite éducative est un axe fort des actions menées au titre de la programmation politique de la Ville ;

Considérant l'obligation réglementaire de faire porter l'organisation administrative de ce dispositif soit par une Caisse des Écoles, un CCAS ou un GIP, la municipalité a délégué cette compétence au CCAS de Coignières ;

Considérant l'avis favorable de l'État en ce qui concerne la labellisation du PRE de Coignières.

Après avoir entendu l'exposé de M. le Vice-Président, en sa qualité de rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil d'Administration,

A l'unanimité

ARTICLE 1 – PREND ACTE de la labellisation du programme de Réussite Éducative de Coignières par M. le préfet et le représentant du ministère de l'Éducation Nationale ;

ARTICLE 2 – AUTORISE M. le Président du CCAS ou son représentant à signer tous les afférents à la mise en place du dispositif de Réussite Éducative ;

ARTICLE 3 - DIT que les crédits correspondants seront inscrits au budget 2024 et les suivants.

Coignières, le 27 novembre 2027

Pour extrait conforme :
Le Vice-Président,



Marc MONTARDIER

LABELLISATION DU PROJET LOCAL DE REUSSITE EDUCATIVE VILLE DE COIGNIERES

Les programmes de réussite éducative ont été lancés en 2005, inscrit dans la loi de cohésion sociale (programme 15 et 16) en tant que dispositif spécifique de la politique de la ville.

L'objectif de ce programme est d'accompagner dès les premières années de l'école maternelle et jusqu'au terme de la scolarité, des enfants et des adolescents qui présentent des signes de fragilité, en prenant en compte la globalité de leur environnement et de leurs difficultés.

Ce dispositif s'adresse aux territoires dont l'environnement économique, social, urbain et culturel concentrent et aggravent les difficultés individuelles et collectives des enfants et des familles, et notamment les zones urbaines sensibles et les zones d'éducation prioritaire.

Au même titre que les autres dispositifs de la politique de la ville, le PRE doit participer à la réduction des inégalités dans ces territoires. Ainsi le PRE s'inscrit dans le volet socio-éducatif de la politique de la ville.

Dossier de demande de labellisation

Nom de la commune ou de l'intercommunalité

Coignières

Nom du/de la maire (ou président(e) de l'intercommunalité)

Monsieur Didier FISCHER

Structure juridique support du programme de réussite éducative

Caisse des écoles C.C.A.S. EPLE GIP autre :

Etablissements scolaires sur le territoire concerné par le projet de réussite éducative

	Etablissements publics	Etablissements privés	dont géographie prioritaire politique de la ville	dont géographie prioritaire Education nationale
Ecoles maternelles <i>Dénominations et nombre d'élèves</i>	Maternelle Bouvet : 99		37	
	Maternelle Pagnol : 70		17	
Ecoles élémentaires <i>Dénominations et nombre d'élèves</i>	Elémentaire Bouvet : 198		82	
	Elémentaire Pagnol : 119		43	
Collèges <i>Dénominations et nombre d'élèves</i>	Collège La Mare aux Saules: 460		110	
LEGT <i>Dénominations et nombre d'élèves</i>	Lycée Les 7 mares : 809		17	
	Lycée Plaine de Neauphle : 724		2	
	Lycée Dumont d'Urville : 682		7	
Lycées professionnels <i>Dénominations et nombre d'élèves</i>	Lycée Blériot : 440		4	
	Lycée Matisse : 545		10	
total nombre d'établissements	10			
Total nombre d'élèves	4146		329	

Objectifs et priorités du programme de réussite éducative (PRE) qui ont été définis par les acteurs

L'objectif de 2024 est la création du programme de réussite éducative (PRE) de Coignières avec la finalisation du diagnostic prévue courant juin 2024. Nouvel entrant en politique de la ville, la priorité de la commune pour l'exercice en cours est la mise en place de sa future ingénierie comme le recrutement d'un coordonnateur à partir du mois de septembre – octobre 2024. Dans un premier temps le coordonnateur travaillera le lien avec les familles et assurera l'articulation avec les différents partenaires associatifs et institutionnels sur les dispositifs existants de droit commun. 2024 est donc une année de préfiguration (organisation de l'EPS..).

L'objectif en 2025 est de faire monter en puissance le PRE avec la mise en place d'actions dès septembre 2025 (exemple : mise en place du dispositif coup de pouce CLE, qui sera complété par des actions d'accompagnement individuel en lien avec les familles sur des préconisations de l'EPS).

Partenaires mobilisés pour les parcours personnalisés (ex : centre de loisirs, centres sociaux, associations, tiers lieux, établissements sportifs, culturels, structures et professionnels de santé, etc).

Pour 2024, année de préfiguration du PRE de Coignièrès, plusieurs partenaires sont identifiés : le centre de loisirs, le service jeunesse, les associations comme API Coignièrès, l'AAPEC-UNAPE le CFC sport et culture, et l'Ecole des sports, le théâtre Alphonse Daudet, la PMI. Cette liste de partenaires n'est pas exhaustive, elle a vocation à évoluer au fur et à mesure de la mise en place du PRE.

Préciser pour chaque partenaire le type d'actions qui pourra être proposé.

L'année 2024 est consacrée essentiellement à la préfiguration du PRE. L'ingénierie s'organise pour permettre dès 2025 le lancement d'actions auprès du public éligible au PRE.

Modalités d'identification des enfants (qui, comment, ...)

Cf la charte des engagements réciproques entre les acteurs de la réussite éducative sur le département des Yvelines.

Modalités de saisine du PRE (qui, comment, équipe pluridisciplinaire de soutien EPS, composition...)

Cf la charte des engagements réciproques entre les acteurs de la réussite éducative sur le département des Yvelines.

Quels dispositifs de droit commun seront mobilisés (ex : CAF, département, région, ...)

Voir la cartographie.

Quelle articulation avec les autres dispositifs du territoire hors droit commun (ex : Cordées de la réussite, stages de troisième, cité éducative, REP, Reapp, ...)

Stages de 3^{ème} :

Concernant les stages de 3^{ème}, en février 2024 la Préfecture des Yvelines a accueilli 2 élèves du collège La Mare aux Saules de Coignièrès. La déléguée du Préfet proposera à la principale du Collège La Mare aux Saules que 15/20 collégiens puissent bénéficier d'un stage de 3^{ème} en Préfecture lors de l'année scolaire 2024-2025.

REP / REP+ / Cité éducative :

Les établissements concernés par le PRE de Coignièrès ne sont pas classés REP, ni REP +. En revanche, les lycées Plaine de Neauphle, Louis Blériot et Henri Matisse font partie de la Cité Educative de Trappes.

Cordées de la réussite :

Le dispositif « Cordées de la Réussite » est mis en place sur les lycées La Plaine de Neauphle et Louis Blériot, dans le cadre des cités éducatives, mais aussi sur les lycées Dumont d'Urville et Les 7 Mares.

Le lycée Plaine de Neauphle est encordé avec le lycée Jeanne d'Albret, Sciences Po St Germain, Agroparitech et l'Institut de formation en soins infirmiers (IFSI). Des sorties culturelles, des journées d'immersion ou des cours de préparation (Sciences Po) permettent aux élèves volontaires de découvrir des filières d'excellence.

Le lycée Louis Blériot est encordé avec le lycée Henri Parriat de Montceau les Mines permettant à des jeunes de Terminale une immersion au concours préparatoire des grandes écoles.

Le lycée Matisse a des actions régulières avec des établissements supérieurs : Pass sup Tourisme, BTS tourisme Guyancourt, IFSI.

Les lycées Dumont d'Urville et les 7 Mares sont encordés avec HEC : des journées d'immersion et des ateliers de préparation orale sont proposés les mercredis aux élèves concernés sur le site de Saclay ou en visioconférence.

Le lycée Les 7 Mares propose également à ses élèves de Première une cordée avec l'Institut national des langues et civilisations orientales (INALCO).

REAAPY 2024 :

La mairie de Coignièrès renouvelle la mise en place de ses actions REAAP pour 2024 sur le thème de la parentalité permettant de valoriser les rôles et les compétences des parents et renforcer le lien parents / enfants :

- Café des parents
- Ateliers jeux de société
- Ateliers chants intergénérationnels

Quelles instances de gouvernance du PRE (comité de pilotage, comité opérationnel) et leurs rôles respectifs.

La gouvernance du PRE se répartit sur l'ensemble de l'année lors de plusieurs temps forts :

Février de l'année N : comité de pilotage co-présidé par le préfet délégué pour l'égalité des chances et l'IA-DASEN pour présenter les objectifs départementaux du PRE (COPIL) ;

Avril de l'année N : comité technique sur chaque PRE sur le bilan de l'année N-1, le budget présenté pour l'année, et la programmation, en présence du coordonnateur PRE qui peut être accompagné d'un membre de son équipe, du délégué du préfet, des référents pour la préfecture et de la DSDEN (COTECH) ;

Mai de l'année N : commission d'arbitrage des subventions réunissant le préfet délégué pour l'égalité des chances et l'IA-DASEN suivies de la notification des subventions attribuées par PRE ;

Octobre de l'année N : Diffusion de la note de cadrage PRE par la Préfecture pour l'année N+1 ;

Novembre ou décembre de l'année N : organisation d'un CLRE (Conseil Local de Réussite Educative) par le coordonnateur PRE réunissant le délégué du préfet du territoire concerné, le référent PRE pour la préfecture, les services municipaux, les porteurs de projet, le référent PRE pour la DSDEN, les personnels de l'éducation nationale du premier et du second degré. Les personnes invitées peuvent s'étendre aux élus ainsi qu'à des familles d'enfants suivis en fonction des habitudes de travail du territoire. L'enjeu du CLRE est de revenir sur les difficultés rencontrées lors de l'année en cours, de parler des réussites, de lancer de nouvelles orientations et de faire remonter les besoins des enfants sur les territoires.

Mise en place d'outils d'évaluation co-construit avec l'ensemble des partenaires

Cf la charte des engagements réciproques entre les acteurs de la réussite éducative sur le département des Yvelines.

Equipe

Coordonnateur(s) : **En cours de recrutement par la ville**

Nom (s), tél, e-mail(s)

Si le coordonnateur PRE exerce également la fonction de référent de parcours :

70% ETP pour la fonction de coordonnateur :

30% ETP pour la fonction de référent de parcours :

Si le poste de coordonnateur PRE est mutualisé avec une autre collectivité locale :

% ETP pris en charge par le porteur qui demande la labellisation :

% ETP pris en charge par l'autre porteur

Référent(s) de parcours :

Nombre :

Nom(s) : tél, e-mail(s)

Budget prévisionnel dont cofinancements et valorisation de la commune et/ou EPCI et autres partenaires mobilisés.

Dans la phase de préfiguration en 2024, la ville sollicite uniquement une subvention d'un montant de 6 666 € au titre de l'ingénierie (coordonnateur PRE de septembre 2024 à décembre 2024).

En 2025, des demandes de subventions pour les actions seront sollicitées.

PUBLIC PREVISIONNEL IDENTIFIE

Nombre : 5-10 pour 2024 puis 25 jeunes/an en plus l'année suivante soit 30-35 jeunes en n+1. Puis une augmentation de 10 jeunes soit 40-45 jeunes en n+2.

Prévisionnel du nombre d'enfants accompagnés par référent : 5-10 en 2024, 35 en 2025, 40-45 jeunes en 2026

Existence d'une charte de confidentialité entre les membres de l'EPS en cours d'élaboration :

oui non

Le **25 SEP. 2024**

Pour le Préfet et par délégation
Le Préfet délégué
pour l'égalité des chances
auprès du Préfet des Yvelines

AVIS de M. le Préfet

*Avis très favorable pour ce projet qui portera pour
ancrer le début de l'acquisition dans la politique de la
ville.*

Pascal COURTADE

AVIS de Mme ou M. le directeur des services départementaux de l'éducation nationale

*Avis très favorable pour ce projet mobilisant
les équipes autour d'objectifs communs.*

L'Inspectrice d'académie
Directrice académique
des services de l'Éducation nationale
des Yvelines

Sandrine LAIR